



Île de loisirs de Cergy-Pontoise

Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER, Malika YEBDRI, Ramzi ZINAOUI

Absent excusé : Hervé FLORCZAK

Absents non excusés : Rachid TEMAL, Cécilia TOUNGSI-SIMO

DELIBERATION 2024- 010

Objet : Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable avec la société PAH Cergy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable passée avec la société PAH Cergy le 20 janvier 2020,

Vu les avenants n°1 du 17 décembre 2020, n° 2 du 17 décembre 2021 et n° 3 du 25 mars 2022,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant la demande de la société PAH Cergy de supprimer l'activité Tubby Slide,

Considérant la demande de la société PAH Cergy d'ajouter l'activité chasse au trésor,

Le Comité Syndical,

Sur proposition de son Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Madame Malika YEBDRI,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,



AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révoquant avec la société PAH Cergy, annexé à la présente délibération.

Le Président

Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 27/03/2024
Qualité : PRESIDENT



Thibault HUMBERT





Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 095-259500627-20240326-D2024_010-DE



Annexé à la délibération N°2024-010
du 26 mars 2024

Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 27/03/2024
Qualité : PRESIDENT

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE POUR L'OCCUPATION ET L'EXPLOITATION DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR ET AUTRES ACTIVITES DE LOISIRS

Entre :

La société PAH CERGY, 1158 Route de Talloires, 74210 DOUSSARD immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 447 627 381, légalement représentée par Monsieur Raphaël JAMGOTCHIAN, agissant en qualité de gérant.

**Ci-après dénommé : PAH Cergy
Le contractant d'une part,**

ET:

Le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise
Rue des Etangs
CS 70001
95000 Cergy Pontoise Cedex

Représenté par : son Président Thibault HUMBERT

Ci-après dénommé : le SMEAG de l'Île de loisirs

Le gestionnaire d'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de parcours acrobatiques en hauteur et autres activités de loisirs a été conclue en 2020 avec la société PAH Cergy, exploitant de cette activité depuis l'année 2006 sur l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise.

La société PAH Cergy a sollicité par écrit le SMEAG de l'Île de loisirs le 8 janvier 2024 pour modifier à la marge les activités qu'elle propose aux usagers, à savoir :

-Supprimer l'activité Tubby Slide, qui ne rencontre pas le succès escompté, du fait de la nature de l'activité et de sa localisation relativement isolée dans l'Île de loisirs

-Ajouter une activité de chasse au trésor, pour permettre d'attirer et de fidéliser le public scolaire.

Accord initial :

L'article 3.2 : précisait la nature des activités proposées par l'Île PAH Cergy, notamment : 1 piste de Tubby Slide de 80 mètres, luge sur bouée et tapis synthétique spécial.

Modifications :

À la suite de la demande de PAH Cergy de revoir les modalités de cette convention, en supprimant l'activité Tubby Slide, et en ajoutant une activité de chasse au trésor, il est proposé de :

-Supprimer les informations concernant le Tubby Slide indiquées dans l'accord initial
-Ajouter le paragraphe suivant à l'article 3.2 :

-1 activité de chasse au trésor, qui se décline en plusieurs niveaux de maternelle à la primaire.

Pour le niveau maternel : les groupes disposeront d'un livret dans lequel il y a des énigmes. Dans des zones limitées (au cœur des parcours d'aventure), les groupes doivent trouver des couleurs sur des arbres, chaque couleur permet de lire une énigme. Au terme de la résolution de toutes les énigmes, les enfants doivent résoudre une dernière épreuve pour gagner. Les énigmes sont basées sur des jeux pédagogiques en lien avec le programme scolaire.

Il y aura :

- 3 scénarios possibles
- Une capacité d'accueil d'une classe par heure.
- L'encadrement se fait de façon autonome par les enseignants et encadrants.

Pour le niveau élémentaire : La zone de jeu se trouve dans le laser aventure. Les enfants devront résoudre des épreuves dans toute la zone de jeu afin de récupérer leur livret d'énigmes. Après un temps de jeu aérien les enfants devront résoudre les énigmes qui leur permettront d'ouvrir le coffre au trésor.

Il y aura :

- Un seul scénario. Une classe par heure.
- Une capacité d'accueil d'une classe par heure.
- L'encadrement réalisé par le personnel de PAH Cergy

Les autres dispositions de la convention en date du 8 décembre 2023 demeurent inchangées.

Cergy-Pontoise, le 26 mars 2024

Pour la société PAH Cergy SARL

**Le Président Directeur Général
Raphaël Jamgotchian**

Pour l'île de loisirs,

**Le Président,
Thibault HUMBERT**